



# Installation solaire photovoltaïque et hybride

## Quoi?

Produire sa propre électricité pour le ménage, la recharge de la voiture électrique ou une pompe à chaleur? Une bonne idée, d'autant que les panneaux photovoltaïques de dernière génération sont plus performants et moins coûteux. Pour encourager la démarche, la Ville subventionne **10% du coût de l'installation, pour un maximum de 3000.-**.

## Comment?

Avant le début des travaux, :

- Adresser une demande par le biais du [formulaire de demande d'aide financière pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et hybrides](#),
- Joindre le devis correspondant au projet,
- Joindre le [formulaire d'annonce pour la pose d'installation solaire](#) dûment complété (généralement par le prestataire) et muni des annexes requises.

Une fois réception de l'accord de subvention par la Ville et l'autorisation de pose de capteurs solaires, les travaux peuvent être exécutés. Le requérant devra remettre dans

un délai de 5 mois à compter de la date d'accord de subvention par la Ville :

- La [Certification de l'installation photovoltaïque](#) , dûment remplie et signée ;
- La facture originale ainsi que la preuve de paiement.

Une demande de prolongation du délai pourra être faite pour des projets particuliers.

## **Plus d'informations?**

- [Directive](#) concernant l'aide au financement pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et hybrides
- Tout savoir sur le [paquet d'aides financières](#)

## **Service communal à votre disposition**

Des doutes? Des questions? Merci de contacter les [services techniques](#).